

MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

Conseil municipal : séance du 3 septembre 2015

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Point, Etienne, Bodin, Levesque, Gaboriau, Le Breton, Courtois, Barbier, Vivion et Guetté.

Pouvoirs : M. Duveau donne pouvoir à M. Guetté, M. Sorin donne pouvoir à M. Vivion

Absente excusée : Mme Aréal-Moreau.

Voirie – Urbanisme

Droit de préemption urbain : le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption pour les immeubles situés 23, rue Amand Michaud et 9, rue des Bleuets.

Plan Local d'Urbanisme : une première rencontre a eu lieu avec le cabinet Urban'ism le 31 août 2015. Divers documents doivent être transmis pour permettre l'élaboration du dossier. Une réunion est prévue le 5 octobre 2015 avec les agriculteurs suivie d'une réunion de la commission PLU le même jour à 19h30. L'objectif est que le PLU soit validé au printemps 2017 date à laquelle le POS actuel deviendra obsolète.

Programme location accession : par courrier du 23 juillet dernier, le Directeur de Maine-et-Loire Habitat a informé le maire qu'un programme de 4 logements en location-accession va être lancé et que pour les 6 parcelles restantes deux possibilités s'offrent : soit les conserver en réserve foncière, soit réaliser 6 pavillons en locatif. Il sollicite l'avis du conseil municipal. Le conseil municipal, opte pour la réalisation de 6 pavillons en locatif (8 voix pour et 3 abstentions).

Réunion mutualisation : Julien Bodin assistera à la réunion organisée le mercredi 9 septembre par la Communauté de Communes du Bocage pour discuter de la mutualisation du matériel.

Circulation : M. Poupard renouvelle la demande de M. et Mme Rochais concernant la circulation sur le chemin de Boisdon (installation de ralentisseurs).

Bouches d'égout : les « pansements » mis sur les bouches d'égout ne sont d'aucune utilité. Il faut trouver une solution efficace rapidement pour pallier au bruit occasionné par le passage des véhicules.

Travaux Soleine : un camion de béton a circulé sur les pavés entre la mairie et Soleine. Les coordonnées de l'entreprise ont été relevées en cas de dégradations (présence de réseaux sous les pavés).

Prochaine réunion le mercredi 10 septembre 2015 à 18h30

Bâtiments

Tondeuse : le choix s'est porté sur le modèle Gianni Ferrari proposé par Espace Emeraude. La commande a été passée le 17/08/2015. Coût de l'opération : 23 580.00 € (dont 5 000 € de reprise de l'ancienne tondeuse). Une extension de garantie a été négociée (machine garantie 4 ans).

Salle du Cormier : le devis pour le changement du chauffe-eau de la cuisine de la cantine s'élève à 1 956 € HT. Il sera changé dès qu'un nouveau problème se produira.

Lors d'une prochaine réunion, la commission va étudier le projet de fermeture du préau derrière la salle.

Jeux : suite au contrôle réalisé le 11/08/2015, quelques aménagements sont à prévoir.

Ancienne bibliothèque : le CAUE doit communiquer le nom de la personne qui va s'occuper du dossier. Il faudra examiner la proposition de Mme Girard concernant la parcelle AM 25.

Accessibilité : une réunion est prévue avec le Cabinet Géo CJR le mercredi 16 septembre 2015 à 18h00. Le dossier sera communiqué aux membres de la commission.

Foyer des jeunes : il y a un recadrage à faire auprès des jeunes concernant la discipline et le ménage du foyer. Il est précisé que les jeunes ne peuvent pas venir chercher la clé à la mairie lorsqu'ils veulent se rendre au foyer. La clé est à leur disposition uniquement chez des responsables du foyer.

Prochaine réunion à fixer

Affaires sociales – petite enfance

ALSH d'été : on a enregistré une très forte fréquentation en juillet avec beaucoup d'enfants de Somloire. A ce sujet, une renégociation de la convention d'utilisation des services périscolaires, halte-garderie et ALSH par les communes de la Communauté de Communes du Bocage est en cours au sein de la commission des affaires sociales de la Communauté de Communes du Bocage.

Camp jeunes : 14 enfants présents. Tout s'est bien déroulé.

TAP : le fonds d'amorçage de l'année 2014-2015 a été versé via l'OGEC. Il est reconduit pour les deux années suivantes et devrait être pérennisé. La rentrée s'est bien passée.

Cantine : il y a eu une bonne fréquentation lors de la porte ouverte notamment de la part des nouvelles familles. La commission devra rencontrer Françoise Rabier au sujet de l'élaboration des menus.

Livret d'accueil : à finaliser.

Prochaine réunion le mardi 8 septembre 2015 à 20h00

Finances

Décision modificative au budget : le conseil municipal décide d'apporter la modification suivante au budget :

- Dépenses d'investissement – Programme « centre-bourg » : - 25 000 €
- Dépenses d'investissement – Programme « matériel » + 25 000 €

Renouvellement du bail et révision du loyer de la supérette : le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le bail dans les mêmes conditions que le bail initial (liste du matériel à mettre à jour). La révision du loyer est calculée de la manière suivante : loyer * IRL 3^{ème} trimestre 2014 / IRL 3^{ème} trimestre 2011 soit 120.95. Montant du loyer à compter du 01/07/2015 : $(122.05 \text{ €} \times 125.24) / 120.95 = 126.38 \text{ €}$

Redevance pour l'occupation du domaine public gaz (RODP) : Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par le réseau gaz dans la limite du plafond suivant : (Longueur de canalisations x 0.035 €) + 100 €. A ce montant, un coefficient de revalorisation est appliqué. Pour 2015, le montant maximum de la redevance est de : $(4\ 250 \text{ m} \times 0.035 \text{ €} + 100 \text{ €}) \times 1.16$ soit 293 €

Questions diverses

Projet éolien de Nueil les Aubiers : suite à la présentation faite par la société David Energie lors de la dernière réunion, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 3 voix pour, 2 voix contre et 9 absentions d'autoriser la société David Energie à poursuivre son étude.

Aide au transport : le maire informe le conseil municipal que depuis la rentrée scolaire 2015-2016, le Département de Maine-et-Loire ne subventionne plus le transport des élèves de Maine-et-Loire vers les établissements scolaires situés hors département. Il fait part de la demande d'aide financière, d'un montant de 305 €, déposée par une famille concernée par ce problème. Le conseil municipal décide par 11 voix pour et 3 absentions de ne pas accorder d'aide à cette famille.

Agence postale : le maire informe que La Poste a mis une borne à disposition du public à l'agence postale pour mettre aux usagers de s'informer sur les produits et services offerts par La Poste.

Intercommunalité : suite aux décisions prises par les conseils municipaux de la Communauté de Communes du Bocage, l'objectif est l'intégration de la commune de St Paul du Bois au 01/01/2016 et la fusion de la CAC et de la Communauté de Communes du Bocage au 01/01/2017.

Prochaine réunion le jeudi 1^{er} octobre 2015